

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°155 - 30/08/2022

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture

Dans le Morbihan

Hommage à Pascal LE DOUSSAL



Le 3 août dernier, Jacques LE NAY a rendu un hommage appuyé à son ami Pascal LE DOUSSAL, par quelques mots prononcés en sa mémoire. Les élus du département sont venus nombreux aux obsèques de l'ancien maire de Calan, parti le 30 juillet dernier.

Inauguration des nouveaux aménagements du Stade de Merlan

Sur l'invitation de Charles BOULOUARD, Maire de Melrand, Jacques LE NAY a participé samedi 6 août à l'inauguration d'un nouveau bâtiment abritant **deux vestiaires, un local arbitre, des sanitaires publics, un club house et une salle associative**. Accès aux



personnes à mobilité réduite, pompe à chaleur : concernant les aménagements et les matériaux, la commune a fait le choix d'une démarche qualitative. Ce bâtiment de 216 m² a coûté environ 497 000€ dont 53% ont été financés par des subventions (Etat, Département et Fédération Française de Football). Avec Nicole LE PEIH, Députée, et Soizic PERRAULT, Conseillère départementale, de nombreux élus locaux ont assisté à l'inauguration d'un **très bel outil aux services de la population et du club de foot - MELRAND SPORTS**. Jacques LE NAY a ainsi pu les **féliciter pour ce travail conséquent qui a permis d'aboutir au résultat escompté**.

Soirée d'ouverture du 51 Festival Interceltique de Lorient



Sur invitation de **Jean PEETERS** et **Jean Philippe MAURAS**, respectivement **Président et directeur artistique du Festival Interceltique de Lorient**, Jacques LE NAY a eu l'honneur de rencontrer et d'échanger, en présence de Lysiane METAYER, Députée, avec Madame la **Ministre de la Culture de la Principauté des Asturies**.

En effet , cette région du nord de l'Espagne qui compte un million d'habitants et dont la capitale est Oviedo, était mise à l'honneur cette année par le festival.

Avec Hervé Berville à Belle-île-en-Mer



Jacques LE NAY était à Belle-Île le lundi 1er août avec le Secrétaire d'état à la mer, Hervé BERVILLE en présence de Jimmy PAHUN, Député, de Daniel CUEFF , Vice-Président de la Région Bretagne, de David LAPPARTIENT, Président du Conseil Départemental, de Karine BELLEC et Gérard PIERRE, conseillers départementaux, d'Annaïck HUCHET, Présidente de la communauté des communes de Belle-Île et de nombreux élus locaux. Les échanges ont surtout porté sur les **spécificités du territoire insulaire et les questions environnementales, notamment l'adaptation écologique du mouillage et**

l'impact du projet de parc éolien en mer. La délégation s'est notamment rendue pendant cette journée au Gros Rocher pour échanger avec les agents de l'office français de la biodiversité et à la Pointe des Poulains pour visiter la Maison du Littoral (Conservatoire).

Au Sénat

Dans l'hémicycle

PLFR 2022 : le groupe Union Centriste amplifie le soutien aux collectivités locales



L'examen du Projet de loi de finances rectificative pour 2022 s'est achevé début août. Le groupe Union Centriste, dont Jacques LE NAY fait partie, se réjouit de l'adoption définitive de son **amendement renforçant le dispositif visant à aider les**

communes et groupements les plus fragiles. Leur situation financière, déjà difficile, se serait encore détériorée, du fait de la **revalorisation du point d'indice de la fonction publique ou du contexte économique de forte inflation. Ce sont ainsi 22 000 communes qui pourront en bénéficier** contre un peu plus de 5 000 seulement dans la version adoptée par l'Assemblée nationale. Le dispositif vise à compenser l'élévation des coûts à la charge des collectivités. Le montant de la dotation sera de 50% au titre de la revalorisation du point d'indice. Et grâce au Sénat, **le montant de la dotation sera porté à 70% de la hausse des dépenses constatées en 2022 pour compenser la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain, ainsi que de la hausse des dépenses alimentaires** (approvisionnement des cantines scolaires et administratives).

Comme l'a précisé Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura et oratrice pour le groupe sur ce texte, « *Nous avons suivi notre ligne directrice en proposant des mesures pour soutenir les territoires et protéger le pouvoir d'achat des Français tout en étant attentif à contenir la dette publique.* » Hervé MARSEILLE, Sénateur des Hauts-de-Seine et Président du groupe centriste, a également souligné que « *Le Parlement a travaillé en responsabilité ; les élus du groupe Union centriste ont été force de proposition et resteront à l'écoute des collectivités locales lors de la préparation du Projet de loi de finances 2023.* »

Proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sur les causes de la hausse des prix



Ces douze derniers mois, **l'inflation au sein de la zone euro a atteint le record de 8,6%** : chiffre jamais obtenu depuis la publication de ce taux en 1997. Néanmoins, la France présente un taux de hausse des prix plus faible que la moyenne (6,5%). Les prix de l'énergie (électricité, pétrole et gaz) détiennent les records de hausse avec une

augmentation des tarifs de 41,9% en un an en juin 2022. Les conséquences de l'inflation concernent le pouvoir d'achat des ménages, l'attractivité d'un territoire, la compétitivité des entreprises et les finances des collectivités territoriales.

Ainsi, la commission d'enquête sénatoriale proposée par Françoise FERAT, sénatrice UC de la Marne dans sa résolution à laquelle s'est associé Jacques LE NAY, sera **transparente quant à la réalité de l'augmentation des prix et devra analyser les causes réelles et précises de cette inflation.**

Moratoire sur l'objectif ZAN "Zéro artificialisation nette"

Les groupes Union Centriste, auquel appartient Jacques LE NAY, et Les Républicains, souhaitent conjointement un moratoire sur les décrets d'application de l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit dans la loi Climat et Résilience. Hervé Marseille et Bruno Retailleau ont ainsi demandé au gouvernement dans un communiqué commun **« d'instaurer dans les meilleurs délais un moratoire sur les décrets d'applications jusqu'au 1er septembre 2023 »** afin que ces derniers soient réécrits.

Selon eux, *« l'absence de consultation des collectivités et la distance prise par le gouvernement avec l'esprit et parfois même la lettre de la loi »* font que *« les collectivités sont confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre concrète de leurs politiques d'urbanisme et de protection des sols »*.

Jacques LE NAY soutient vivement cette démarche en faveur de "l'assouplissement de mesures inapplicables à ce stade et inadaptées au développement notamment économique des territoires".



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés